



## Politique de promotion des professions et des journées thématiques APTS CIUSSS ODIM

La présente politique guide la prise de décisions des personnes élues sur l'exécutif local de l'APTS du CIUSSS ODIM lors de demandes de soutien financier d'un membre ou d'un groupe de membres. C'est plus d'une centaine de titres d'emploi qui méritent d'être mieux connus de tous !

L'exécutif local consacre annuellement un montant établi selon les prévisions budgétaires à la promotion et la visibilité des titres d'emplois représentés dans l'unité d'accréditation de l'APTS du CIUSSS ODIM. Ces sommes visent à augmenter la visibilité des professionnelles et techniciennes de l'APTS envers les autres employés, les gestionnaires et la clientèle en faisant connaître leurs rôles et leurs compétences au sein du réseau de la santé, et plus particulièrement au sein du CIUSSS ODIM. Le financement est évalué selon la demande ainsi que le montant disponible et le remboursement se fait sur présentation de factures. Les sommes non dépensées dans l'année financière ne sont pas reportées.

**Promotion des professions** : ex : Semaine des travailleuses sociales, Journée internationale des physiothérapeutes, Journée des techniciennes en diététique, Semaine québécoise des éducatrices spécialisées, Semaine des technologues en imagerie médicale, en médecine nucléaire et en électrophysiologie médicale du Québec, etc.

**Journées thématiques** : ex : Fête des travailleuses le 1<sup>er</sup> mai, Journée internationale des droits des femmes le 8 mars, Journée mondiale de la santé, Mois de l'histoire des Noirs, Journée nationale des peuples autochtones, Mois de l'autisme, Mois de la nutrition, etc.

**Exemples d'idées** : outils promotionnels à l'effigie de la profession tel que chandails, tasses et/ou bouteilles réutilisables; inviter une personne conférencière, affiche, tenue d'un kiosque, etc.

**Exemples d'exclusion** : repas d'équipe de personnes salariées d'un même titre d'emploi, formations, etc.

### Les objectifs :

La présente politique vise l'atteinte des principaux objectifs suivants :

1. Promouvoir les titres d'emploi des personnes salariées APTS
2. Assurer la visibilité des titres d'emploi des personnes salariées APTS
3. Sensibiliser et faire connaître les journées thématiques existantes
4. Attribuer les montants prévus au budget local afin de soutenir la réalisations des objectifs ci-dessus

CONSIDÉRANT le budget dont dispose l'exécutif local APTS du CIUSSS ODIM pour la promotion et les journées thématiques;

CONSIDÉRANT le besoin de convenir d'une façon juste et équitable de traiter les différentes demandes soumises à l'exécutif local APTS du CIUSSS ODIM;

L'exécutif local APTS du CIUSSS ODIM convient de la démarche qui suit :

1. Toutes les demandes doivent être écrites et acheminées à [codim@aptsq.com](mailto:codim@aptsq.com).
2. Toutes les demandes reçues seront analysées et seules celles qui s'inscrivent dans les objectifs de la présente politique et des orientations de l'APTS seront retenues.
3. Au début de chaque année financière, le budget alloué à la promotion des professions et aux journées thématiques sera adopté en assemblée générale annuelle.
4. Les demandes seront traitées en exécutif dans l'ordre de réception jusqu'à épuisement du budget alloué prévu.
5. L'exécutif local APTS ODIM pourra accepter les demandes en tout ou en partie.